

NAO 2010 : UNE MASCARADE



La NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) est l'obligation faite aux employeurs de **négoçier** avec les organisations syndicales des éléments fondamentaux tels que :

- **Les salaires, le pouvoir d'achat,**
- **La reconnaissance de la qualification acquise,**
- **l'égalité entre hommes et femmes,**
- **l'épargne salariale et intéressement (la participation),**
- **la prévoyance collective, primes, etc....**

Une première réunion s'est tenue le mardi 2 février 2010, cette prise de contact avec la Direction laisse entrevoir les difficultés qu'il nous faudra affronter pour faire reconnaître vos droits et revendications salariales.

La Direction a présenté les matrices des documents préparatoires pour les prochaines réunions NAO. M. Le Disert avait planifié celles-ci tardivement à savoir le 9 et 18 mars 2010. Nous avons constaté son manque de sérieux et son laxisme quant au calendrier.

Après une année de gel des salaires, les attentes des salariés sont élevées ; mais à l'évidence la Direction n'a pas la volonté de négocier. En temporisant sur le calendrier des NAO, la Direction ignore et méprise les préoccupations salariales. A l'unanimité, les centrales syndicales ont sollicité une date plus raisonnable ; la prochaine réunion NAO aura donc lieu le 25 février 2010.

Si les négociations annuelles sont obligatoires, il n'en est pas de même de leurs résultats.

Le rapport de force entre Salariés et Direction sera déterminant pour faire aboutir nos revendications.

Une des grandes priorités est de maintenir le pouvoir d'achat et de rattraper le gel des salaires de 2008. L'augmentation des salaires doit être supérieure à l'indice INSEE qui ne reflète pas l'évolution réelle du coût de la vie ; elle doit correspondre à l'évolution réelle des dépenses, à l'évolution des besoins. **Une augmentation salariale de 5 %** versée à l'ensemble des salariés de l'UES nous semble légitime pour garantir une qualité de vie et rattraper la perte du pouvoir d'achat subie en 2008. Proportionnellement, les petits revenus ont été les plus touchés par le gel des salaires. Ces salariés devraient faire l'objet d'une augmentation supplémentaire, en plus de l'augmentation générale.

Nous laissons le soin à la Direction d'ajouter à cela une augmentation au mérite liée à l'EAE (Equivoque Aléatoire Evasive).

La CGT demande à ce que la bonne santé financière du groupe Canon INC se reflète dans la politique salariale de l'entreprise Canon France, qui se doit d'être à la hauteur des ambitions d'une multinationale de l'envergure de Canon (et de son idéal d'excellence !).

Il va sans dire que si la Direction ne porte pas attention aux revendications légitimes des salariés, elle s'exposera à leur gronde, dont elle devra assumer la responsabilité comme les conséquences.

Ajoutons à cela que l'argument fallacieux « nous n'augmentons pas vos salaires, mais nous maintenons votre emploi » n'est pas recevable dans une entreprise comme Canon, qui a pour responsabilité de maintenir la qualité de vie de ses salariés.

*La philosophie de Canon : **Kyosei.***

« Vivre et travailler ensemble pour le bien commun »

Nous ne tolérerons pas plus longtemps d'être les éternels parias de l'entreprise ; la Direction pense aux actionnaires, aux administrateurs et bien entendu aux dirigeants, mais néglige continuellement les salariés. Soyez acteurs de votre destin : « l'avenir est moins à attendre qu'à inventer ».

Le succès de notre pétition intersyndicale sur les salaires ne suffira pas à faire entendre nos voix ; à vous de rendre leur juste valeur à vos revendications ; à vous de vous faire comprendre.



Bonne nouvelles de Canon INC pour les Actionnaires.

Communiqué de presse :

« TOKYO (Reuters) - Canon fait état d'un bénéfice d'exploitation trimestriel multiplié par plus de deux grâce aux fortes ventes de ses appareils photos numériques qui ont largement compensé la baisse de la demande pour les photocopieurs.

Le groupe japonais prévoit également une croissance de son bénéfice annuel pour la première fois en trois ans. Le bénéfice d'exploitation de la période octobre - décembre du premier fabricant mondial d'appareils photos numériques devant Sony est ressorti à 92,13 milliards de yens (734 millions d'euros), contre 35,83 milliards un an plus tôt. Il s'agit de la première hausse des bénéfices de la société d'une année sur l'autre en neuf trimestres.

Pour l'ensemble de son exercice fiscal en cours, Canon a dit s'attendre à une hausse de 52 % de son bénéfice d'exploitation à 330 milliards de yens, contre 319,8 milliards attendus par les analystes interrogés par Thomson Reuters I/B/E/S. »

Le dividende 2009 reste au niveau de 2008 (110 yen par action). L'enveloppe dévolue aux dividendes est légèrement supérieure au résultat net (106 yens par action, soit la distribution de 103 % du résultat 2009) et le groupe doit donc la prélever en partie sur les réserves : signe de confiance dans l'avenir pour les actionnaires.

**AU FESTIN DES BENEFICES, LES SALAIRES
AUSSI VEULENT LEUR PLACE !**